Les frais du contrat CNP ALYSES CAPI

Document mis à jour le 01 Novembre 2026

Montant minimum de versement initial	5000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	Non applicable

Frais annuels

Frais forfaitaires	Non applicable
Frais proportionnels	Non applicable

Frais de gestion sur encours du contrat (1)

Frais sur encours des supports en gestion libre	
Support euros	1,2 %
Support unités de compte	1,2 %
Support euro-croissance	Non applicable
Gestion pilotée ou standardisée	1,20 % maximum

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds Spéculatifs (moyenne)	1,77 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (2)	0,59 %
Fonds Obligations (moyenne)	1,07 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (2)	0,43 %
Fonds Monétaires (moyenne)	0,21 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (2)	0,08 %
Fonds Mixtes (moyenne)	1,66 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (2)	0,57 %
Fonds Immobiliers (moyenne)	1,24 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (2)	0,17 %
Fonds de capital-investissement (moyenne)	2,38 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (2)	0,89 %
Fonds Actions (moyenne)	1,49 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (2)	0,55 %
Autres (moyenne)	--
Dont taux de rétrocessions de commissions (2)	0 %

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion Loi Industrie Verte VEGA INVESTMENT SOLUTIONS	1,58 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (2)	*0,6 %*
Mode de gestion VEGA INVESTMENT SOLUTIONS (Moyenne des frais de gestion applicables aux fonds accessibles à l'investissement)	1,57 %
Dont taux de rétrocessions de commissions (2)	*0,61 %*

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	4 % maximum
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	Cf frais d'arbitrage
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	1 % maximum du montant arbitré avec un montant minimum de 45 € par arbitrage
nombres d'arbitrages gratuits par an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	Gratuit
Frais sur les versements de rente	Non applicable
Frais de rachat	5 % maximum pour les supports en unités de compte le mentionnant dans leurs dispositions particulières

Le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

(1) Il s'agit des frais maximum.

(2) Part des frais reversés au profit du distributeur et de l'assureur au cours du dernier exercice clos.

Les catégories « fonds actions » et « fonds obligations » inclut des ETF.

La catégorie 'fonds de capital investissement' inclut les fonds investissant en capital ou en dette d'entreprises non cotées ainsi que dans divers projets d'infrastructure.

La catégorie 'fonds immobilier' inclut les Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI), les Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) et les 'Autres FIA' en immobilier.

La catégorie 'Autres' inclut les titres vifs (actions et obligations) et les EMTN.